



# Sauvons le thiof\*

**Note de Greenpeace**  
Écrite par Raoul Monsembula

\*Thiof est le nom Wolof du mérou blanc.

# Sauvons le Thiof!



© Greenpeace - thiof au port de Kayar, Sénégal

## FICHE D'IDENTITÉ

**Nom scientifique:** *Epinephelus aeneus*

### Noms courants:

Français : Mérou blanc  
Anglais : White grouper  
Espagnol : Cherna De Ley  
Wolof : Thiof

**Durée de vie:** 40 ans au maximum

**Milieu de vie:** Le mérou blanc vit dans l'eau entre 20 et 200 mètres de profondeur. Les mérous adultes vivent dans les fonds rocheux ou sablo-vaseux. Les juvéniles, par contre, sont capturés dans les lagons et les estuaires côtiers. On trouve le mérou blanc dans le sud de la Méditerranée et le long de la côte ouest-africaine jusqu'au sud de l'Angola.

**État du stock:** Le thiof est une espèce en voie de disparition qui nécessite une stratégie urgente de protection. Il est généralement classé en tant qu'espèce quasi menacée par l'UICN. Mais au Sénégal, il est listé dans la catégorie des espèces vulnérables<sup>1</sup>.

## Le Problème

Le thiof, également appelé mérou blanc, était jadis abondamment consommé par les Sénégalais. Mais aujourd'hui, les jeunes générations risquent de grandir sans jamais le connaître.

Le thiof est aujourd'hui tellement rare et cher que la plupart des Sénégalais n'ont plus les moyens de l'acheter. C'est un met de premier choix servi dans les restaurants français et grecs tandis qu'au Sénégal il n'est accessible qu'à certaines classes privilégiées.

Au Sénégal, le pourcentage de thiof adultes a chuté de près de 80% au début des années 1990 à environ 38% en 1999<sup>1</sup>. Si on y prend garde, cette espèce risque d'être exploitée jusqu'à son extinction. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est si préoccupée par l'état de ses stocks qu'elle a classé le thiof dans la catégorie quasi menacée de la liste rouge des espèces menacées.<sup>2</sup> Cependant, au Sénégal, la population de thiof est dans un tel état d'épuisement que l'espèce a été listée dans une catégorie de risque plus élevé des espèces vulnérables<sup>1</sup>.

Le thiof peut vivre jusqu'à 40 ans et il est hermaphrodite. D'abord femelle, il devient mâle plus tard dans sa vie. Ce qui signifie que pour la stabilité des stocks de thiof, il est vital de protéger les individus les plus âgés et de plus grande taille ; et de maintenir une masse critique de mâles adultes.

L'extinction de ce poisson emblématique pour la population sénégalaise n'est qu'un des nombreux dérivés néfastes de la cupidité des hommes et de la surpêche généralisée qui est pratiquée en Afrique de l'Ouest par des flottes étrangères voraces, mais également par des pêcheurs artisans cherchant désespérément à préserver leurs moyens de subsistance traditionnels afin de couvrir leurs besoins. Le problème est aggravé par un manque total de surveillance des zones de pêche sénégalaises, ainsi que par la décision du gouvernement d'établir la taille minimale autorisée des captures du thiof à 20 cm – une erreur monumentale, en ce sens qu'à cette taille-là ce poisson est encore jeune et que ses chances de se reproduire sont ainsi compromises.

En l'absence de réglementation et du fait de la forte demande en mérou blanc, très prisé en France (et dans certains autres pays européens) et au Sénégal, les pêcheurs s'attaquent aux juvéniles qu'ils capturent dans les estuaires et les lagons où ils évoluent à 60 m de profondeur<sup>4</sup>.

L'utilisation inconsidérée de méthodes de pêche non sélectives, telles que les filets maillants et les chalutages de fond qui favorisent les prises accessoires, et contribuent à l'épuisement de certaines espèces marines notamment les tortues marines<sup>5</sup>. Par ailleurs, la pollution généralisée intensifie la pression sur le milieu marin dont l'intégrité est déjà gravement entamée<sup>6</sup>.

## La Solution

Greenpeace promeut une gestion durable des pêcheries basée sur une approche écosystémique incluant le maintien de la santé de toutes les populations d'espèces marines ; le recours à des méthodes de pêche sélectives ; et l'établissement de réserves marines.

Afin de mettre fin à l'épuisement des stocks de thiof, d'urgentes mesures de conservation doivent être appliquées. Celles-ci incluent dans le court terme :

- la révocation des permis de pêche de tous les navires visant le thiof;
- l'interdiction totale de pêcher le thiof dans leurs aires de reproduction et nourriceries
- la définition d'objectifs, avec des délais précis, pour la reconstitution des stocks de thiof afin que sa population vivant dans les eaux sénégalaises soit classée par l'UICN dans la catégorie dite de «préoccupation mineure».



Dans le long terme, un plan de gestion de la pêche du thiof doit être développé et inclure les mesures suivantes:

- la mise en œuvre d'approches préventives axées sur les écosystèmes;
- la limitation des prises totales de manière à maintenir les populations de thiof à des niveaux durables et sans danger;
- l'interdiction des chaluts et la promotion de l'utilisation d'engins de pêche sélectifs pour la pêche du thiof;
- le renforcement des moyens de subsistance des pêcheurs artisans locaux;
- la constitution de réserves marines (zones interdites à la pêche) pour protéger les habitats vitaux de thiof.

**Greenpeace Afrique invite tous les citoyens concernés à s'engager en faveur de cette cause.**

Aussi longtemps que le thiof sera menacé:

- ne l'achetez pas au supermarché et ne le commandez pas au restaurant jusqu'à ce que ses stocks se reconstituent;
- ne le servez pas, si vous êtes chef cuisinier ou propriétaire de restaurant;
- faites passer le mot – expliquez à vos amis et collègues ce qui se passe au large des côtes ouest-africaines et encouragez-les à changer leurs habitudes alimentaires;
- incitons ensemble l'État à développer des plans de gestion durables et socialement responsables des pêcheries pour la restauration et la protection de toutes les ressources halieutiques du Sénégal.

**Il n'y a pas de temps à perdre; soyons le changement que nous souhaitons voir.**



Greenpeace Africa  
2 Avenue Hassan II,  
6ème Etage  
Dakar,  
Senegal

iafrica@greenpeace.org  
www.greenpeaceafrica.org

Facebook: GreenpeaceAfrica  
Twitter: @GreenpeaceAfric

## Références:

1. Sidibé A (2010). Liste rouge et gestion écosystémique des pêches en Afrique de l'ouest. IUCN Programme Marin et Côtier pour l'Afrique Centrale et Occidentale. Accessed June 2012 at: [http://cmsdata.iucn.org/downloads/uiucn\\_2010\\_liste\\_rouge\\_et\\_demersaux\\_d\\_afrique\\_de\\_l\\_ouest.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/uiucn_2010_liste_rouge_et_demersaux_d_afrique_de_l_ouest.pdf)
2. Froese R (2004). Keep it simple: Three indicators to deal with overfishing. *Fish and Fisheries* 5: 86–91.
3. Thierry C, Sadovy Y, Fennessy S, Choat JH, Ferreira B, Bertoncini AA, Craig MT, Rocha L (2008). *Epinephelus aeneus*. In: IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.2. Accessed May 2012 at: <http://www.iucnredlist.org/apps/redlist/details/132722/0>
4. Laurens M, Gascuel D, Barry MD (2003). Revue des connaissances sur la biologie du Thiof (*Epinephelus aeneus*) et diagnostic de l'état du stock au Sénégal: In Gascuel D, Barry M, Laurans M, Sidibé A (Ed.) (2003). Evaluations des stocks démersaux en Afrique du Nord-Ouest, travaux du groupe "Analyses mono-spécifiques" du projet SIAP. COPACE/PACE Series, 03/65, 55–70. FAO, Rome, Italy. Accessed June 2012 at: <http://www.fao.org/DOCREP/006/Y4645F/Y4645F00.HTM>
5. Dayton PK (1995). View point of environmental effects of marine fishing. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 5: 205–232.
6. NOAA (1998). 1998 Year of the Ocean. Perspectives on Marine Environmental Quality Today. US National Oceanic and Atmospheric Administration. Accessed June 2012 at: [http://www.yoto98.noaa.gov/yoto/meeting/mar\\_env\\_316.html](http://www.yoto98.noaa.gov/yoto/meeting/mar_env_316.html)

